



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Carte communale de Bémécourt

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de carte communale en application de l'article L163-4 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 10 novembre 2016, la commission a émis un **avis défavorable** sur le projet de carte communale de Bémécourt.

Cet avis défavorable est motivé par les constats suivants :

- l'évolution démographique projetée est importante (supérieure à la moyenne départementale) et n'est pas justifiée ;
- la capacité d'accueil, en ne retenant que les projets déclarés en cours est de 32 logements, dépasse du plus du double ce qui est nécessaire à la satisfaction de l'objectif démographique établi à 15 logements ;
- l'ampleur des projets, notamment ceux de la SILOGE, n'est pas non plus justifiée au regard des besoins en logements dans la commune ;
- le projet de la société Normandie Foncière est d'une densité beaucoup trop faible (2,3 logements par hectare), est de ce fait trop consommateur d'espace et enclave de plus un espace naturel.

La secrétaire de séance,

Corinne GOILLOT